

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

### Délibération n°24-DC097

## Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

#### Présents :

**BILLIAT** : Jean-Marc BEAUQUIS

**CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON

**CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT

**CONFORT** :

**GIRON** : Florian MOINE

**INJOUX-GENISSIAT** : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

**MONTANGES** : Christophe MARQUET

**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT

**VALSERHÔNE** : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

**VILLES** : Guy SUSINI

**Absents** : Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA – Odette DUPIN - Marie-Françoise GONNET - Christophe MAYET - Marielle BERGERET

**Pouvoirs** : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Annick DUCROZET à Patrick PERREARD - Christiane RIGUTTO à Anthony GENNARO

**Votants** : 30

**Présents** : 25

**Date de la convocation** : 20 septembre 2024

**Secrétaire de séance** : Catherine BRUN

**Nature de l'acte :** *Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique*

**Objet : Modification des grades des emplois instructeurs ADS et d'agent de police municipale intercommunale et création d'un emploi de saisonnier**

1. Modification du grade de l'emploi instructeur ADS

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, indique que pour permettre le recrutement d'un instructeur ADS, il convient de modifier le grade de l'emploi de rédacteur territorial (catégorie B) en adjoint administratif territorial (catégorie C).

2. Modification du grade de l'emploi d'agent de police municipale intercommunale

Pour permettre le recrutement d'un agent de police municipale intercommunale, il convient de modifier le grade de l'emploi de gardien-brigadier en brigadier-chef principal.

3. Création d'un emploi de saisonnier pour le site de Dinoplagne

Afin de répondre aux demandes de visites des groupes et des particuliers du site paléontologique de Dinoplagne durant les vacances scolaires de la Toussaint, il est proposé de créer un emploi de saisonnier qui viendra en appui à l'équipe.

Le statut de la fonction publique territoriale permet de recruter sur des emplois non permanents des agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

4. Précision du grade de l'emploi de chargé des affaires juridiques

Pour permettre le recrutement de la chargée des affaires juridiques, il est nécessaire de préciser le grade de cet emploi qui est rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

5. Suppression des emplois créés au titre de l'environnement et des déchets

Suite à l'absence de candidats à l'emploi de responsable du service des déchets et à une réorganisation de ce service, il est nécessaire de supprimer les emplois de responsable du pôle environnement et de responsable du service déchets.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,**

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

- **DE CREER** un emploi permanent d'instructeur ADS, à temps complet, en catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif territorial, et **de SUPPRIMER** l'emploi permanent d'instructeur ADS, à temps complet, en catégorie B, sur le grade de rédacteur territorial.

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240926-24-DC097-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

- **DE CREER** un emploi permanent d'agent de police municipale intercommunale, à temps complet, en catégorie C, sur le grade de brigadier-chef principal et **de SUPPRIMER** l'emploi permanent d'agent de police municipale intercommunale, à temps complet, en catégorie C, sur le grade de gardien-brigadier.
- **DE CREER** un emploi non permanent d'agent canopé, à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 19 octobre 2024 pour une durée maximale de 21 jours.
- **DE PRECISER** le grade de l'emploi permanent de chargé des affaires juridique, à temps complet, en catégorie B, sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- **DE SUPPRIMER** un emploi permanent de responsable du service des déchets à temps complet, catégorie B, aux grades de technicien territorial, technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, et technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- **DE SUPPRIMER**, un emploi permanent de responsable pôle environnement, à temps complet, catégorie A, aux grades d'attaché territorial et d'ingénieur territorial.
- **DE MAINTENIR** un emploi permanent d'attaché principal territorial, à temps complet, catégorie A, et **de SUPPRIMER** un emploi permanent d'attaché hors classe, à temps complet, catégorie A, créé par délibération n°24-DC077.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs, en annexe de la présente délibération, en conséquence.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.
- **DE CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,  
Catherine BRUN

Le Président,  
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240926-24-DC097-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024